



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33401

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conclusions du rapport Moulias concernant l'état des lieux de l'enseignement agricole public. Ce rapport fait apparaître qu'il faudrait créer 2 434 emplois dans l'enseignement agricole public pour résorber la précarité qui affecte les personnels enseignants et les personnels ATOSS. Dans le même temps, la mission confiée au recteur Fremont sur le recrutement des enseignants et cadres de l'enseignement agricole semble reconnaître que ce secteur d'enseignement n'a pas bénéficié de créations d'emplois à hauteur de l'évolution des effectifs d'élèves scolarisés. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de permettre à l'enseignement agricole d'assurer sa mission de service public.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33401

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4480

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 419